

SESSION 2017

<u>UE9 – INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ</u>

Éléments indicatifs de corrigé

DOSSIER 1 – OBJET ET PRINCIPES DE LA COMPTABILITÉ

1. Rappeler la définition de la comptabilité, selon le Plan comptable général.

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture. (PCG, Art. 121-1)

2. Citer deux livres comptables obligatoires en France en précisant leur contenu.

Les deux livres comptables obligatoires en France sont le livre-journal et le journal général.

- Le livre-journal (appelé également journal général) enregistre les mouvements de la comptabilité en précisant pour chaque opération la date, le libellé, les numéros et libellés des comptes, les sommes inscrites au débit et crédit.
- Le grand livre reprend, compte par compte le solde à l'ouverture de la période, les mouvements de la période et le solde à la clôture de la période.

3. Préciser le contenu du libellé dans une écriture comptable. Indiquer l'intérêt de cette information.

Le libellé contient la <u>description</u> de l'opération, <u>la nature de la pièce justificative</u> ainsi que les <u>références</u> <u>de la pièce justificative</u> (numéro).

Indiquer l'intérêt de cette information.

En cas de contrôle (par un comptable de l'entreprise ou par l'administration fiscale), le libellé permet :

- de remonter à la pièce justificative, pour vérifier la conformité de l'enregistrement ;
- de suivre le traitement de l'information, depuis son enregistrement dans le journal jusqu'aux documents de synthèse (reconstitution du « chemin de révision » assurant la traçabilité comptable).

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS COURANTES

1. Indiquer la valeur d'enregistrement d'une immobilisation corporelle produite par l'entreprise pour ses propres besoins.

Préciser les éléments constitutifs de cette valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production. (Art. 213-1).

Le coût de production d'une immobilisation corporelle est égal au <u>coût d'acquisition des matières</u> <u>consommées</u> augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des <u>charges directes</u> et <u>indirectes</u> qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service. (Art. 213-15)

2. Enregistrer les opérations de *l'annexe 1*, dans le journal de l'entreprise DECO'JARDIN.

		03 / 04		
411		Clients	2 232,00	
665		Escomptes accordés	90,00	
	701	Ventes de produits finis	,	1 800,00
	7085	Port et frais accessoires facturés		150.00
	44571	État, TVA collectée (1 800 – 90) x 0,2		372,00
		Facture n° 6733, vente RENARD		
		05 - 04		
275		Dépôts et cautionnements versés	4 000,00	
612		Redevances de crédit-bail	350,00	
44566		État, TVA déductible sur autres biens et services	70,00	
	401	Fournisseurs		4 420,00
		Contrat de crédit-bail		
		d°		
401		Fournisseurs	4 420,00	
	512	Banques		4 420,00
		Chèque n° 652, crédit-bail		
1		08 / 04		
213		Construction	42 900,00	4
	722	Production immobilisée, immobilisations		42 900,00
		corporelles		
		Production en interne d'un entrepôt		
(22	-	09 / 04 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4.500.00	
622		-	4 500,00	
44564		État, TVA déductible sur encaissements	900,00	
(1)	401	Fournisseurs		5 400,00
	401	Note d'honoraires avocat n°2016/311		3 400,00
		(1) Accepter 4458 TVA à régulariser		
		10 / 04		
2183		Matériel de bureau et matériel informatique (5700 +	5 880,00	
		300)x0.98	,	
44562		État, TVA déductible sur immobilisations (6 300 +	1 176,00	
		1 700) x 0,2	,	
	238	Avances et acomptes sur commandes		1 000,00
		d'immob. corporelles		•
	404	Fournisseurs d'immobilisations		6 056,00
		Facture n° 5291, ordinateur		ŕ

701		Ventes de produits finis	180,00	
44571		État, TVA collectée	34,20	
443/1	665	Escomptes accordés	37,20	9,00
	411	Clients		205,20
	411	Avoir n° A 6733, RENARD		203,20
		12 / 04		
		Création et dépôt à l'escompte d'une LCR	\dashv	
		magnétique : pas d'écriture		
		14 / 04		
512		Banques	9 400,00	
661		Charges d'intérêts	480,00	
627		Services bancaires	100,00	
44566		État, TVA déductible sur autres biens et services	20,00	
-	519	Concours bandaires courants		10 000,00
2181		InAtailation générales, agencements, ameublements	4 000,00	
		diverm- UE		
445622	ı	Etat, TVA déductible sur immobilisations – UE	800,00	•
	404 2	Fournisseurs d'immobilisation – UE		4 000,00
	4452	État, TVA due intracommunautaire		800,00
		Facture n° 8621, VIALLI		
		17 / 04		
411		Clients	2 880,00	
	706	Prestations de services		2 400,00
	4457	TVA à régulariser sur les encaissements (ou		480,00
	ı	4458)		
	ı	Facture n°6734, note honoraires		
		18/04		
401		Fournisseurs	1000.00	
656	-10	Pertes de change (accepter le compte 666)	200,00	1 200 00
	512	Banque		1 200,00
		Virement bancaire		
		POSSIED 2 TO AVAILY MENSUELS	I	
		DOSSIER 3 – TRAVAUX MENSUELS		

Partie A – LA TVA

1. Justifier la décision de l'entreprise de ne pas opter pour la TVA sur les débits.

D'un point de vue financier, il n'est pas intéressant d'opter pour les débits car la TVA, au lieu d'être exigible au paiement, est exigible à la facturation. L'entreprise doit donc reverser la TVA avant de la percevoir, elle fait donc une avance de trésorerie.

2. Préciser quel aurait été l'intérêt d'une telle option.

L'intérêt de cette option est de simplifier la gestion de la TVA. Comme pour les biens, la TVA est exigible au moment de l'enregistrement de la facture.

À l'aide de l'annexe 2,

3. Présenter les calculs permettant de déterminer le montant de la TVA due ou du crédit de TVA au titre du mois de mai 2016.

TVA exigible	
TVA collectée F.	117 100,00
TVA due	
intracommunautaire	6 400,00
Sous-total	123 500,00
TVA déductible	
Sur immobilisations	1 200,00
sur ABS	56 700,00
crédit de TVA à reporter	800,00
sous-total	58 700,00
TVA A DECAISSER	64 800,00

4. Enregistrer dans le journal de l'entreprise, à la date du 31 mai 2016, l'écriture de liquidation de la TVA.

		31/05/2016		1
44571		État, TVA collectée	117 100,00	
4452		TVA due intracommunautaire	6 400,00	
	44562	État, TVA déductible sur	1 200,00	
		immobilisations		
	44566	État, TVA déductible sur A.B.S.	56 700,00	
	44567	Crédit de TVA à reporter	800,00	
	44551	TVA à décaisser	64 800,00	
		TVA due au titre du mois de mai 2016		

Partie B – LA PAIE

1. Citer trois éléments constitutifs du salaire brut.

L'élément principal est le salaire de base. On peut trouver aussi des heures supplémentaires, des primes, des avantages en nature...

2. Rappeler la formule de calcul permettant à partir du salaire brut de déterminer le salaire net à payer et procéder à son calcul et son enregistrement comptable.

Salaire net à payer = salaire brut – cotisations salariales – acompte – saisie – avantages en nature

Brut	28 000
Cotisations salariales	-6 530
Acomptes	-1 500
Oppositions	-1 000
Salaires nets à payer	18 970

3. Calculer le coût des rémunérations pour l'employeur au titre du mois de juin 2016.

Coût des rémunérations de juin pour l'employeur = $28\ 000 + 11\ 630 = 39\ 630$

4. Enregistrer, au journal, les opérations relatives à la paie au 30 juin 2016.

641	421	30/06/2016 Rémunération du personnel Personnel, rémunérations dues D'après livre de paie d° Solution 1	28 000,00	28 000,00
421	431 437	Personnel, rémunérations dues URSSAF (4 410 + 670) AUTRES ORGANISMES SOCIAUX Retenues sur salaires Solution 2	6 530,00	5 080,00 1 450,00
421	431 437 425 427	Personnel, rémunérations dues URSSAF AUTRES ORGANISMES SOCIAUX Personnel, avances et acomptes Oppositions Retenues sur salaires	9 030,00	5 080,00 1 450,00 1 500,00 1 000,00
645	431 437	Charges de sécurité sociale et de prévoyance URSSAF AUTRES ORGANISMES SOCIAUX Charges patronales	11 630,00	9 530,00 2 100,00

Partie C – LE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

1. Indiquer l'objectif d'un rapprochement bancaire et préciser son utilité.

Le rapprochement bancaire a pour objectif de réconcilier la comptabilité de l'entreprise et celle de l'établissement bancaire auprès de qui le compte est ouvert.

Ce contrôle permet de contrôler la fiabilité des enregistrements comptables afin de mettre en évidence les omissions, les erreurs ou les décalages temporaires.

2. Enregistrer au journal les opérations qui paraissent nécessaires.

N° compte	31/12/16	Débit	Crédit
	Solution 1		
401	Fournisseurs	480	
512	Banques		480
	Selon état de rapprochement au 31 décembre		
	Solution 2		
626	Frais de télécommunication (360 + 120) - 80	400	
44566	TVA déductible sur ABS (360 + 120) / 6	80	
512	Banques		480
	Selon état de rapprochement au 31 décembre		
512	Banques	900	
401	Fournisseur EASY TISS		900
	Selon état de rapprochement au 31 décembre		

DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE

Partie A – MATÉRIEL INDUSTRIEL

1. Rappeler la définition d'un amortissement selon le Plan Comptable Général

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. (PCG, Art. 214-4)

2. À partir des informations contenues dans *l'annexe 5*, calculer et enregistrer l'annuité d'amortissement 2016 relative à la mini-pelle

Base amortissable = $30\ 000 - 10\ 000 = 20\ 000$ Total heures de fonctionnement = $500 + 1\ 000 + 500 = 2\ 000$ Annuité d'amortissement $2016 = 20\ 000\ x\ 500/2\ 000 = 5\ 000$

		31 / 12 / 16		
68112		Dotations aux amortissements sur	5 000	
		immobilisations corporelles		
	28154	Amortissements du matériel industriel		5 000
		Annuité 2016		

3. Sur la base de ces informations, calculer le montant de l'annuité d'amortissement pour l'exercice 2017 concernant cette mini-pelle.

Annuité d'amortissement 2017 = 20 000 x 1000/2 000= 10 000

4. Présenter les écritures liées à la cession du tracteur, en prenant en compte celle déjà comptabilisée.

1		31 / 12 / 16		
471		Compte d'attente	24 000,00	
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif		20 000,00
	44571	État, TVA collectée		4 000,00
		Régularisation de la cession du tracteur		
		d°		
68112		Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 500,00	
		corporelles		
	28154	Amortissements du matériel industriel		7 500,00
		Dotation complémentaire : 45 000 x 1/3 x 180/360		
		d°		
28154		Amortissements du matériel industriel 7 500 +	30 000,00	
		15 000 + 7 500		
675		Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	15 000,00	
	2154	Matériel industriel		45 000,00
		Sortie du tracteur du patrimoine		

5. Compléter l'extrait de l'actif du bilan au 31 décembre 2016, concernant le matériel industriel (annexe A à rendre avec la copie).

Extrait de l'actif du bilan de l'entreprise DECO'JARDIN au 31 décembre 2016

ACTIF		Exercice 2015		
	Brut	Am./Dép.	Net	Net
Actif immobilisé				
Matériel industriel	30 000	5 000	25 000	22 500

6. Compléter l'extrait du tableau des immobilisations au 31 décembre 2016 (annexe B à rendre avec la copie).

Extrait du tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Matériel industriel	45 000	30 000	45 000	30 000

Partie B – CRÉANCES DOUTEUSES

1. Énoncer et expliciter le principe comptable conduisant à constater une dépréciation sur créances douteuses.

Principe de prudence : La comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entité. (PCG, Art. 121-4)

Accepter toute formulation du type : ce principe conduit à comptabiliser les moins-values latentes, mais pas les plus-values latentes.

2. Rappeler la définition d'une dépréciation selon le Plan Comptable Général.

Valeur nette comptable est devenue inférieure à la valeur actuelle.

3. À partir de l'annexe 6, compléter pour l'exercice 2016 le tableau de suivi des dépréciations des créances douteuses fourni en Annexe C.

Clients	Créance	Dépréciations	Dépréciations	Ajustements		Pertes
douteux	HT au 31/12/16	2016	2015	Dotations	Reprises	définitives HT
BOYER	6 000	0	2 500		2 500	6 000
MICHOT	12 500	6 250	3 600	2 650		
TOTAUX				2 650	2 500	6 000

4. Enregistrer toutes les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2016, concernant les créances douteuses et la créance irrécouvrable.

68174	491	31 / 12 / 16 Dotations aux dépréciations des créances Dépréciations des comptes de clients Clients MICHOT	2 650,00	2 650,00
491	78174	Dépréciations des comptes de clients Reprise sur dépréciations des créances Client BOYER	2 500,00	2 500,00
654 44571	416	d° Pertes sur créances irrécouvrables Etat,TVA collectée Clients douteux Client BOYER	6 000,00 1 200,00	7 200,00
654 44571	411	d° Pertes sur créances irrécouvrable Etat, TVA collectée Client Client LYDIA FLORE, créance devenue	5 000,00 1 000,00	6 000,00
		irrécouvrable		

PARTIE C – RÉGULARISATIONS DIVERSES

1. Comptabiliser les écritures nécessaires au 31 décembre 2016

476	401	31/12/2016	100,00	100,00
		<i>Dette au 15/11/16 : 950 € Dette au 31/12/16 : 1 050 €</i>		
		d°		
6865	1515	Dotations aux provisions financières	100,00	100.00
	1515	Provisions pour pertes de change Perte latente		100,00
		d°		
607		Achats de marchandise	9 000,00	
44586	4001	TVA sur factures non parvenues	1 800,00	10 000 00
	4081	Fournisseurs, factures non parvenues Livraison ciment		10 800,00
		d°		
418		Clients, produits non encore facturés	3 600,00	
	701	Ventes de produits finis		3 000,00
	4458	TVA à régulariser		600,00
		Facture à établir		000,00

Rappeler et expliciter le principe comptable justifiant l'écriture du 27 décembre 2016 relative à la réception des sacs de terreau.

Principe d'indépendance des exercices : il convient de rattacher à l'exercice les charges et les produits qui le concernent et ceux-là uniquement pour la détermination du résultat de l'exercice.